Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 022-212201958-20260703-2026058B-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLEUBIAN

Séance du 3 juillet 2026

L'an deux mil vingt-six, le 3 juillet à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PLEUBIAN, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Gilbert LE BRIAND, Maire de PLEUBIAN.

Etaient présents : G.LE BRIAND, P.BOURGÈS, D.MERLE, AM.BROUDIC, L.LE MOULLEC, M.MERLÉ, F.TILLY, F.AMBERT, M.KERGALL, H.MARION , J.GICQUEL, N.MARCHOU, T.LE CHEVANTON, Y.LE CALVEZ, A.LE MORVAN, S.MOREAU.

Excusés: I.LE CORRE procuration à G.LE BRIAND, Y.LE GUILCHER procuration à L.LE MOULLEC, M.LE PARLOUËR procuration à S.MOREAU

Secrétaire : AM.BROUDIC

Membres de référence : 19 Membres en exercice : 19
Membres ayant pris part à la délibération : 19

SUBVENTIONS AMICALE LAÏQUE ET OGEC 2026 (7.5)

Le conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU sa délibération en date du 19/02/2026 accordant les subventions pour l'année 2026,
CONSIDERANT qu'il convient d'ajuster le montant de la subvention accordée aux associations scolaires en fonction du nombre d'élèves,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ***Décide*** d'attribuer les subventions suivantes :

A l'Amicale laïque

- Arbre de Noël de l'école publique pour les 44 élèves de classe maternelle (15 € / enfant) soit 660 €.
- Voyage scolaire à Brest pour 22 élèves (30€/ enfant) soit 660 €

A l'OGEC

- Arbre de Noël de l'école privée St Georges pour les 19 élèves de classe maternelle (15 € / enfant) soit 285 €.

- ***Dit que*** la dépense sera imputée au budget communal 2026 article 6574.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Le Maire,
Gilbert LE BRIAND

MAIRIE DE PLEUBIAN (Côtes-d'Armor)